

## COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

**Séance du 24 septembre 2004  
(convocation du 13 septembre 2004)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Quatre Septembre Deux Mil Quatre à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

M. JUPPE Alain, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, M. CANIVENC René, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HOUDEBERT Henri, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOCCHIO Claude, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAUSSET Gérard, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, M. CORDOBA Aimé, Mme COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme CURVALE Laure, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. LABARDIN Michel, Mme LACUEY Conchita, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SEGUREL Jean-Pierre, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

#### **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. BREILLAT Jacques à M. CAZABONNE Alain  
Mme. BRUNET Françoise à Mme. DARCHE Michelle  
Mme. CASTANET Anne à M. BOCCHIO Claude  
M. CASTEL Lucien à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude  
M. CASTEX Régis à M. REBIERE André  
Mme. CONTE Marie-Josée à M. BROQUA Michel  
M. DAVID Jean-Louis à M. DELAUX Stéphan  
M. FAYET Guy à M. FLORIAN Nicolas  
M. FERILLOT Michel à M. BELIN Bernard  
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel  
M. GRANET Michel à Mme. LIMOUZIN Michèle

Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis jusqu'à 10 H 30  
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel  
Mme. PALVADEAU Chrystèle à M. PONS Henri  
Mme. PARCELIER Muriel à M. DUCHENE Michel  
M. ROUSSET Alain à M. HOUDEBERT Henri  
M. SARRAT Didier à M. GUICHARD Max  
M. SIMON Patrick à M. MARTIN Hugues  
M. SOUBIRAN Claude à M. SEUROT Bernard  
M. TAVART Jean-Michel à M. LABISTE Bernard  
Mme. VIGNE Elisabeth à Mme. TOUTON Elisabeth  
Mme WALRYCK Anne à M. DUCASSOU Dominique à partir de 11 heures

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**EYSINES - LOTISSEMENT DE LA GRAVETTE - Vente d'un délaissé de 1 553 m<sup>2</sup> à  
la SCI J.L. - Décisions - Autorisation**

Monsieur BRANA présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le 29 octobre 1990, une promesse unilatérale d'achat a été signée par Madame J.M. LABADIE, représentant la SCI M.C.L. EXPANSION, dont le siège social était à MARTIGNAS SUR JALLE, 8 Allée des Bruyères, pour la vente à son profit d'un lot principal de 5 358 m<sup>2</sup> et d'une parcelle de 1 600 m<sup>2</sup> environ, cette dernière formant partie de la raquette de giration du Lotissement de la Gravette à EYSINES, après que la Communauté Urbaine ait prolongé la voie nouvelle desservant les lots.

Le 23 novembre 1990, le Conseil de Communauté a entériné la cession portant sur la parcelle cadastrée AY 288 d'une superficie de 5 358 m<sup>2</sup>. Le montant de la vente s'était élevé à 618 229,08 Frs TTC, soit 102,11 Frs HT le m<sup>2</sup>.

Le but de cette acquisition était la construction d'un bâtiment à usage de bureaux et d'entrepôts destinés à faciliter le développement des activités de la Société PÉRI-INFORMATIQUE D'AQUITAINE, société de gros en mobiliers et équipements de bureaux.

Les travaux d'aménagement de la ZAC Mermoz étant aujourd'hui achevés sur ce secteur et la raquette supprimée, la Communauté Urbaine de Bordeaux a demandé à la SCI M.C.L. EXPANSION, devenue la SCI J.L, 1410 Avenue du Duc de Lorge, à SAINT-JEAN-D'ILLAC, de procéder à l'achat des parcelles cadastrées AY 226, AY 237 et AY 302, pour une surface de 1 553 m<sup>2</sup>, comme convenu initialement.

Il n'y aura pas de droit à construire sur cette emprise, dans la mesure où elle sera uniquement utilisée pour de la capacité de stationnement.

De forme trapézoïdale difficilement commercialisable de par sa configuration et son positionnement, ce terrain ne peut être cédé qu'à la SCI J.L, ou bien cette dernière perdrat, d'une part, sa « vitrine » sur rue et se trouverait, d'autre part, enclavée, sans aucun accès sur la Rue Jean-Baptiste Perrin. C'est bien ce qui avait motivé l'accord initial de 1990, dans la perspective de la ZAC Mermoz.

Cette cession a reçu l'avis favorable de Monsieur le Maire d'EYSINES le 7 janvier 2003.

Conformément à la loi du 8 Février 1995, les Services Fiscaux ont été consultés sur cette vente. Par Communiqué N°03/0334 en date du 12 SEPT EMBRE 2002, un avis a été rendu sur la base de 15 € HT le m<sup>2</sup>.

Or, compte tenu des éléments qui précèdent, la vente de ces parcelles a été convenue au prix d'un délaissé, à savoir 7,62 € HT le m<sup>2</sup>, soit pour la surface considérée la somme de 11 833,86 € HT.

Afin de réitérer l'engagement de la SCI J.L., Madame LABADIE a signé une promesse unilatérale d'achat le 10 février 2003.

Dans ces conditions, et si tel est votre avis, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

#### DÉCIDER :

- De céder à la SCI J.L, ou à toute personne physique ou morale qui se substituerait à elle pour le financement de l'opération, un délaissé d'une superficie de 1 553 m<sup>2</sup>, cadastré Section AY 226, AY 237 et AY 302, situé dans le Lotissement de la Gravette à EYSINES, pour la somme de 11 833,86 € HT pour la surface considérée, plus la TVA au taux en vigueur à la date de la signature de l'acte authentique.
- Que les acomptes perçus sur le montant de la vente seront inscrits au budget des exercices concernés, au fur et à mesure de leur perception.

#### AUTORISER MONSIEUR LE PRÉSIDENT :

- A signer l'acte authentique de vente et toutes conventions de servitudes s'y rapportant éventuellement.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 24 septembre 2004,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

M. JEAN-CHARLES BRON

